



Amendes pour stationnement

Par **PHMC**, le **17/02/2013** à **18:20**

bonjour,

Je travaille dans le 13ème, je me suis garé 8 jours (du 18 au 25 septembre) rue gosciny (je n'ai pu reprendre mon véhicule car en panne...)

travaillant très tôt et repartant tard, j'ai laissé ma voiture 8 jours avant la dépanner.

je reçois début février (avis du 31 janvier), 5 amendes : 3 pour non affichage du ticket horodateur et 2 pour non affichage de l'assurance alors qu'elle y est!! (soit 219€ en tout!!):

évidemment, toutes les amendes sont majorées et je puis vous assurer que je n'ai eu aucun petit papier m'informant d'une quelconque contravention, je ne suis pas idiot pour braver la police et resté stationné coûte que coûte!

ma question est : peut on verbaliser 2 fois pour non affichage du ticket le même jour.

comme nous n'avons plus les contraventions sur le pare brise, toutes sont majorées et nous sommes passés de 11 à 17€ à 33€, que peut on faire? car les contraventions ne sont plus de ce fait à 17 mais à 33€ systématiquement

N'est ce pas nous prendre pour de vraies "vaches à lait"... comment se défendre contre un état qui nous ponctionne et contre lequel on ne peut rien faire ou presque.

Merci pour votre réponse